Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - N° 37, 19 septembre 2022

LA SEMAINE DU **DROIT**

ÉDITORIAL

P. 1653

Édito - Les femmes et les enfants d'abord, par Patrice Spinosi

DERNIÈRE MINUTE

P. 1656

LIBRES PROPOS

P. 1657

- 1012 Procédure pénale Une réécriture du Code de procédure pénale ?. Principales propositions du rapport du Comité des États généraux de la justice, par Haritini Matsopoulou
- 1013 Procédure civile L'appel civil et les États généraux de la justice, par Maxime Barba

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

P. 1665

- 1014 Assurance Déclaration du risque et assurance prévoyance : l'impossible évaluation du risque à partir des résultats de tests génétiques (Cass. 2° civ., 31 août 2022, n° 20-22.317, B) > act. Margaux Redon
- 1015 Journal officiel du 8 au 14 septembre 2022
- 1016 Arrêts P de la Cour de cassation du 29 août au 4 septembre 2022
- Successions-partage L'imputation en assiette des libéralités en usufruit (Cass. 1^{re} civ., 22 juin 2022, n° 20-23.215, B) ➤ note François Sauvage
- Logement et contribution aux charges du mariage : la saga continue ! (Cass. 1^{re} civ., 9 juin 2022, n° 20-21.277, B) ➤ note Hugues Michelin-Brachet

AFFAIRES

P. 1673

Protection des consommateurs
- Crédit affecté: nouvelle solution concernant la connaissance des irrégularités du contrat principal (Cass. 1^{re} civ., 31 août 2022, n° 21-12.968, B) ➤ act. Jérôme Lasserre Capdeville

- 1020 Informatique et libertés publiques - Manquements au RGPD : Infogreffe épinglé par la CNIL (CNIL, actualités, 13 sept. 2022)
- Information des consommateurs -Information du consommateur : un rapport sénatorial invite à « privilégier la qualité à la profusion » (Sénat, rapp. inf. n° 742, 8 sept. 2022)
- 1022 Arrêts P de la Cour de cassation du 29 août au 4 septembre 2022
- Selarl Exclusion d'un associé : le cas des sociétés professionnelles du secteur de la santé (Cass. com., 21 avr. 2022, n° 20-20.619, inédit)
 note Bruno Dondero

PUBLIC ET FISCAL

P. 1679

- Santé publique Pour une aide active à mourir éthique : le nouvel avis du CCNE (CCNE, avis n° 139, 13 sept. 2022 ; Élysée, communiqué, 13 sept. 2022)
- 1025 Journal officiel du 8 au 14 septembre 2022
- 1026 Urbanisme Quelle sanction d'une absence d'indicateurs d'évaluation du PLU ? (CE, 7 juill. 2022, n° 451137, Darlot) ➤ note Olivier Le Bot

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

P. 1683

- Droit au respect de la vie privée -Harcèlement sexuel sur le lieu de travail (CEDH, 30 août 2022, n° 47358/20, C.C. c/ Roumanie) > act. Frédéric Sudre
- Interdiction des mauvais
 traitements Conséquence
 attachée à la distinction entre
 « statut » et « qualité » de réfugié
 (CEDH, 30 août 2022, n° 49857/20,
 R. c/ France) ➤ act. Béatrice
 Pastre-Belda

- précisions bienvenues sur les conditions pour acquérir le statut de résident de longue durée (CJUE, gde ch., 7 sept. 2022, aff. C-624/20, Staatssecretaris van Justitie en Veiligheid)

 act. Dominique Berlin
- 1030 Protection du consommateur Contrat de prêt libellé en devises
 contenant une clause abusive
 (CJUE, 8 sept. 2022, aff. jtes
 C-80/21 D.B.P., C-81/21 M. et
 C-82/21 M.) > act. Dominique

Berlin

- Internet: le focus du GRETA
 (Cons. Europe, Groupe d'experts
 du Conseil de l'Europe sur la lutte
 contre la traite des êtres humains
 (GRETA), communiqués, 13 et 29
 juill. 2022: www.coe.int)

 act. Joseph Jehl
- l'environnement Nations Unies : l'environnement propre, sain et durable comme droit humain universel (ONU, Ass. gén., communiqué SG/SM/21386, 28 juill. 2022 : www.un.org) ➤ act. Joseph Jehl
- 633 Santé publique Constitutionnalisation du droit à l'interruption de grossesse : le Chili dit non!
 > act. Guillaume Rousset

EN RÉGION

P. 1687

Europe - Atelier régional de jurisprudence, sous la direction de **Cyril Nourissat** assisté par **Blandine de Clavière**

- 1034 Prescription Nouvelles précisions sur l'application dans le temps des dispositions de la directive Dommages (CJUE, 1^{re} ch., 22 juin 2022, aff. C-267/20, Volvo AB) ➤ act. Cyril Nourissat
- Cour de justice En parcourant le rapport d'activités de la CJUE...
 act. Cyril Nourissat

LA SEMAINE DE LA **DOCTRINE**

CHRONIQUE

P. 1688

8 | LA VIE DES IDÉES

P. 1695

1036 Droit administratif - Droit administratif, par Gweltaz Eveillard

1037 Ouvrage - Élisabeth II, Revue Pouvoirs, n° 182 (*Paris, Seuil, sept.* 2022), par Benoît Bénard

LA SEMAINE DU PRATICIEN

ÉTUDE

P. 1696

1038 Secret des affaires - La loi du 30 juillet 2018 sur le secret des affaires : quels enseignements tirer de la jurisprudence 4 ans après ?, par Benoît Javaux et Eve Arcelin-Boyer

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

P. 1699

Magistrat - Magistrats judiciaires : annonce d'une augmentation de 1 000 € bruts par mois (Gouvernement.fr, actualités, 13 sept. 2022) 1040 Accès au droit - Le CNB propose de créer un crédit d'impôt pour favoriser l'accès au droit (CNB, actualités, 12 sept. 2022)

1041 Divorce - Le CSN évalue la réforme du divorce par consentement mutuel déjudiciarisé (CSN, actualités, 12 sept. 2022)

INDICES ET TAUX

P. 1700

À l'attention des auteurs

Les propositions d'articles sont à adresser, **au format Word (en pièce jointe)**, à la rédaction de *La Semaine juridique*, *Édition générale*, par courrier électronique, à l'adresse mail suivante : sig@lexisnexis.fr

Toute contribution reçue est soumise à la lecture du Comité scientifique de la revue, dirigé par le professeur Nicolas Molfessis.

Le nombre de signes souhaité (espaces compris) varie selon le type d'articles :

- Aperçu rapide et Libres propos : 10 500 signes (2 p. du JCP), 18 000 (3 p.), 22 000 signes (4 p.), sans notes de bas de page, avec une série de deux à trois phrases clés introductives, précédées d'un titre bref et informatif.
- Notes de jurisprudence : 15 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc) sont présentées dans le corps du commentaire (pas de notes de bas de page). La note est précédée d'un résumé (Solution/Impact) de la décision annotée (800 signes maximum).
- **Étude :** 35 000 signes, les références (bibliographiques, législatives, jurisprudentielles, etc) sont présentées en notes de bas de pages. L'article est précédé d'un résumé (900 signes maximum).

Quel que soit le type d'article proposé, merci de veiller à la complétude des références citées: tout renvoi à une décision de jurisprudence doit comporter un n° de requête ou de pourvoi. Les textes non codifiés (loi, décret, arrêté) doivent comporter leur numéro (ex: loi n° 2018-17, 12 janvier 2018).

La rédaction est à votre écoute



Suivez votre revue sur Twitter: @JCP G

@ LexisNexis SA 2022

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente oeuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".

LA SEMAINE JURIDIQUE

Juris-Classeur Périodique (JCP) 96° année

Président Directeur Général, Directeur de la publication :

PHILIPPE CARILLON

Directrice éditoriale : Anne-Laurence Monéger

Directeur scientifique: NICOLAS MOLFESSIS

Comité scientifique : V.-L. Benabou D. Bureau, L. Cadiet, J.-F. Cesaro, M. Collet, E. Dezeuze, J. Klein, B. Mathieu, H. Matsopoulou, F. Picod, P. Spinosi, Ph. Stoffel-Munck, F. Sudre, B. Teyssié, S. Torck

Comité d'experts : C. Champalaune, W. Feugère, J.-P. Jean, D. Musson, B. Stirn, L. Vallée, E. Vasseur

Rédactrice en chef : HÉLÈNE BÉRANGER Rédactrice en chef adjointe : ÉLISE FILS Éditeur : FLORENCE CREUX-THOMAS

Avec la collaboration de :

CH. BLONDEL-ANGEBAULT, M. GARNIER, M. JOSEPH PARMENTIER, É. MALLET, CL. SIRINELLI, rédacteursanalystes JurisData, CÉCILE LAZARUS, N. BERNA, coordinatrice ARJ, JOSEPH JEHL, docteur en droit

Mise en page : EVOLUPRINT

Publicité :

CAROLINE SPIRE, responsable clientèle publicité Caroline.Spire@lexisnexis.fr – 01 45 58 94 69

Correspondance:

La Semaine Juridique (Édition générale) sig@lexisnexis.fr 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Relations clients : Tél. : 01 71 72 47 70 relation.client@lexisnexis.fr

www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2022:

- France (métropole): 995,48 euros TTC (975,00 euros HT)
- DOM-TOM et pays étrangers : 1 065,00 euros ht Prix de vente au numéro :
- France (métropole): 45,95 euros TTC (45 euros HT)
- DOM-TOM et pays étrangers : 45 euros HT

LexisNexis SA

SA au capital de 1.584.800 euros - 552 029 431 RCS Paris Principal associé : REED ELSEVIER FRANCE SA Siège social : 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Imprimeur: EVOLUPRINT - SGIT SAS

Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguières

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : nº 1126 T 80376

Origine du papier : Allemagne Taux de fibres recyclées : 6 % Certification : 100 %

Impact sur l'eau : $P_{TOT} = 0.01 \text{ kg} / \text{tonne}$



Photos : droits réservés. Image de couverture : © sasar / E+

